

# JOURNEE DEPARTEMENTALE DU 19 FEVRIER DIRECTIONS EAJE

## SURETE ET SECURITE DANS LES EAJE

### **Atelier I : confinement des bébés**

Échanges avec 3 groupes successifs sur les mesures de sûreté mises en place .

#### Ce thème a-t-il été travaillé en équipe ?

- Cette thématique a été travaillée dans la majorité des structures , mais la plupart ne sont pas à ce jour abouties .

Les professionnels nous font remonter :

- Difficulté pour certains territoires à repérer un référent sûreté ( soit en gendarmerie, police ou autre institution ) .

- Le sujet peut être source d'anxiété et d'inquiétude de la part des parents et des professionnels . De ce fait certains ont fait intervenir une psychologue auprès des professionnels. D'autres ont fait un courrier d'information aux parents ( ne pas laisser d'autres personnes non connues entrer avec eux ) .

- Mise en place de protocole avec notamment la consigne pour l'alerte (qui appelle la gendarmerie ? ) .

- Mise en place d'exercice d'évacuation ou de confinement dans certaines structures .

- Pour certains, les élus ne se sont pas emparés du sujet, voire ne connaissent pas la circulaire, ou ne (souhaitent) pas s'en préoccuper du fait du caractère non obligatoire ( préconisation et non obligation ) .

#### Ce qui a été mis en place matériellement :

- Pour certains, salle de confinement prévue (dortoir, cuisine ...), pour d'autres c'est en réflexion . Certains ont deux salles de confinement .

La question qui se pose par rapport à cette pièce est de ne pas être vue, avoir une possibilité de verrouillage des portes, avoir un téléphone fixe, une radio à piles (vérifiées régulièrement), achat de lits spécifiques d'évacuation (roulettes adaptées), réflexion en équipe sur la façon d'occuper les enfants.

- L'installation de digicode et d'alarme d'avertissement, de confinement ou d'évacuation .

Exemple : corne de brume à signal sonore discontinu ou continu, ou alerte lumineuse clignotante pour se confiner, et sonnante pour l'évacuation .

- Constitution d'une malle de survie qui reste dans la pièce de confinement : jeux calmes, alimentation, réserve d'eau, biberons, changes, tétines, poste de radio avec piles ....
- Certains ont préparé un trombinoscope donné à la gendarmerie ainsi qu'un plan de la structure avec l'emplacement de la salle de confinement .
- Sécurisation des portes d'entrée : mise en place de codes (soit un code par contrat avec les familles qui a donc une durée de validité, pour d'autres un seul code connu des professionnels)

#### Problématiques soulevées :

- La présence de partenaires et particulièrement de la PMI dans le cadre de permanence et de consultations posent un problème aux responsables quant au contrôle des entrées et sorties .
- Certains ont fait appel à la gendarmerie qui n'est pas formée (pas de formation) .

#### Cas concret :

##### Questionnements :

- Solutions différentes suivant l'environnement extérieur et intérieur de la structure .  
( Problématiques pour les structures très vitrées)

En principe, si l'attaque est à l'intérieur, on choisit l'évacuation et si elle est à l'extérieur du site, le confinement ou la mise à l'abri.